

PROJET PÉDAGOGIQUE

Formations infirmière et aide-soignante

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS

Centre Hospitalier du Pays Charolais-Brionnais

10 rue de bourgogne

71600 Paray-le-Monial ·



Sommaire

Préambule.....	3
Les quatre axes structurants.....	4
1. Contexte.....	5
1.1 Ancrage territorial.....	5
1.2 Offre de formation.....	5
1.3 Universitarisation de la formation infirmière.....	6
1.4 Rapprochement des référentiels infirmiers et aide-soignant à l'institut de Paray-Le-Monial.....	6
1.4 Liste nominative des membres de l'équipe.....	7
2. Le projet pédagogique général de l'institut.....	8
Finalité : Former des professionnels acteurs du système de santé.....	8
Pour cela, le projet se décline en 4 axes structurants.....	8
2.1 Les axes structurants (orientation).....	8
2.2 Conception générale : modalités pédagogiques, formateurs et valeurs.....	9
2.3 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation.....	13
2.4 Les procédures de sélection.....	13
2.5 La stratégie de développement de l'offre numérique.....	14
2.6 Accueil, intégration et accompagnement des apprenants en situation de handicap.....	15
2.7 Individualisation des parcours, analyse des besoins et prévention des ruptures.....	15
2.8 La planification de l'alternance.....	17
2.10 Lieux et places de stage, et évaluation de leur qualité.....	18
2.11 Modalités d'encadrement et de tutorat.....	19
2.12 Les prestations offertes à la vie étudiante.....	19
2.13 Les indicateurs d'évaluation du projet.....	20
Annexe 1 — Compétences du métier infirmier.....	22
Annexe 2 — Compétences du métier d'aide-soignant.....	24
Annexe 3 — Documents associés.....	25

Préambule

Le présent projet pédagogique est le document de référence de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants de Paray-le-Monial. Il définit les finalités des formations, les choix pédagogiques de l'équipe, les modalités d'accompagnement des apprenants et les conditions de leur mise en œuvre.

Il est commun aux formations infirmière et aide-soignante. Ce choix, structurant, vise à faire connaître très tôt les rôles et missions de chacun et à préparer les apprenants au travail en équipe. Il est centré sur l'apprenant, sur sa réussite et sur le développement de son identité professionnelle, en prenant en compte son projet professionnel mais aussi l'environnement sanitaire et social du territoire.

Il s'appuie sur les référentiels en vigueur et sur les orientations des politiques publiques en matière de qualité et de sécurité des soins, d'universitarisation des formations et de développement des compétences tout au long de la vie :

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier,
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier,
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant,
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif aux autorisations des instituts de formation paramédicaux,
- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif à la profession d'infirmier.

Il affirme l'ambition de former des professionnels autonomes, responsables, réflexifs et engagés, capables de s'inscrire dans des pratiques collaboratives.

Ce projet est écrit pour une période de cinq ans. Il est actualisé annuellement dans le cadre des journées pédagogiques et en fonction de l'évolution de la réglementation.

Les quatre axes structurants

Ces quatre axes constituent la clé de lecture de l'ensemble du projet. Les sections qui suivent en détaillent la mise en œuvre.

Axe	Ce que nous mettons en œuvre	Objectif visé
Axe 1 — Sécurisation et réussite des parcours	Diagnostic initial des besoins, suivi pédagogique individualisé, tutorat entre pairs, contrats d'accompagnement, repérage précoce des situations de fragilité.	Favoriser la diplomation et sécuriser les trajectoires de formation.
Axe 2 — Professionnalisation et ancrage territorial	Collaboration étroite avec les terrains de stage, intervention de professionnels dans les enseignements, analyse de situations issues du terrain, parcours de stage adapté aux projets professionnels.	Former des professionnels rapidement opérationnels et favoriser leur insertion sur le territoire.
Axe 3 — Innovation pédagogique et développement des compétences	Simulation en santé dont haute-fidélité, pédagogies actives (classe inversée, analyse de situations, Ludo pédagogie), intégration du numérique (plateformes, serious Games, réalité virtuelle).	Renforcer le raisonnement clinique, la réflexivité et l'autonomie des apprenants.
Axe 4 — Collaboration interprofessionnelle et identité professionnelle	Temps d'apprentissage communs aux deux filières, analyses de pratiques interprofessionnelles, simulations partagées.	Préparer au travail en équipe pluriprofessionnelle et renforcer l'identité professionnelle.

1. Contexte

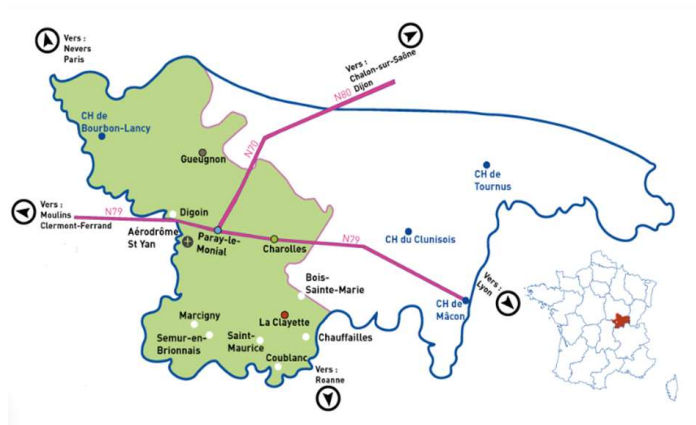
1.1 Ancrage territorial

L'institut de formation de Paray-le-Monial se situe en Bourgogne-Franche-Comté. Paray-le-Monial, ville rurale de 10 000 habitants, est située au sud du département de Saône-et-Loire, au cœur du Charolais-Brionnais. La population y est vieillissante, avec des besoins de santé accrus : cela justifie pleinement la place de l'institut sur ce secteur.

Le centre de formation est rattaché au Centre Hospitalier du Pays Charolais-Brionnais (CHPCB), établissement public issu de la fusion des centres hospitaliers de Paray-le-Monial, Gueugnon, Charolles et La Clayette. Il est partenaire du Groupement Hospitalier de Territoire Bourgogne méridionale (GHT) et du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays Charolais-Brionnais (GCS).

La proximité de la région Auvergne-Rhône-Alpes constitue une force en termes d'attractivité.

L'offre de soins du territoire, et notamment du bassin parodien, est riche en soins aigus (médecine polyvalente, chirurgie, soins continus, urgences, pédiatrie, bloc opératoire) comme en soins courants (EHPAD, unité de soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation, court séjour gériatrique, foyer d'accueil médicalisé, cabinets infirmiers libéraux). Elle permet d'attribuer, dans le cadre de l'alternance, des terrains de stage professionnalisants.



Territoire d'implantation de l'institut et de ses partenaires.

1.2 Offre de formation

L'institut propose deux formations professionnelles, dans des locaux ouverts en 2018 au sein du lycée professionnel Astier :

- Aide-soignant (niveau baccalauréat),
- Infirmier (formation universitaire de grade licence).

Trois autres instituts publics de formation sanitaire sont implantés à moins d'une heure : Chalon-sur-Saône, Mâcon et Montceau-les-Mines. La taille modeste de l'institut en fait un lieu convivial, à dimension humaine, favorable à un accompagnement individualisé et à un travail inter-filières.

Il est agréé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour :

- 51 étudiants en soins infirmiers par promotion,
- 36 élèves aides-soignants (rentrée de septembre) et 12 élèves aides-soignants (rentrée de janvier) par promotion.

Il accueille également jusqu'à cinq élèves aides-soignants en contrat d'apprentissage, ainsi que des candidats en parcours de validation des acquis de l'expérience.

1.3 Universitarisation de la formation infirmière

Depuis 2009, la formation infirmière s'aligne progressivement sur les standards européens : intégration dans le système Licence-Master-Doctorat issu des accords de Bologne, structuration autour de référentiels de compétences et de crédits européens (ECTS), puis reconnaissance des sciences infirmières comme discipline universitaire en octobre 2019. L'arrêté du 20 février 2026 prolonge cette dynamique avec un volume horaire de formation compris entre 4 620 et 5 400 heures.

L'équipe s'inscrit pleinement dans cette évolution :

- Développement et reconnaissance des compétences des formateurs, notamment au niveau master 2 (sciences de l'éducation, management des organisations sanitaires et sociales, management et formation en structure sanitaire et sociale) ; mais aussi DU soins palliatifs, DU simulation en santé, DU en éthique. Une formation collective en pédagogie est organisée chaque année.
- Collaboration avec l'équipe du projet de recherche ERESOAO conduite sur le centre hospitalier (efficacité de la résonance énergétique par stimulation cutanée dans la prise en charge des patients anxieux nécessitant une chirurgie orthopédique programmée), qui a permis le déploiement du passeport anti-douleur propre à l'institut ;
- Participation active aux groupes de travail entre instituts et université :

Référentiel de formation 2009 : la formation infirmière est coconstruite avec l'Université de Bourgogne. La présence d'un référent universitaire aux instances garantit la cohérence universitaire des enseignements. Les cadres formateurs participent aux réflexions universitaires portant sur les contenus et les modalités d'évaluation, notamment pour les unités d'enseignement 1.2, 2.4, 2.11 et 3.4.

Référentiel de formation 2026 : la formation devient pleinement une formation universitaire professionnalisante. L'ensemble de l'équipe s'engage dans une construction commune des contenus des unités d'enseignement, en collaboration avec les référentes universitaires. Cette structuration partagée répond aux exigences universitaires comme aux évolutions scientifiques, et favorise à la fois la montée en compétences académiques et l'ancrage dans les réalités professionnelles. Des initiatives sont engagées pour sensibiliser les étudiants à la recherche en sciences infirmières dès le début de la formation et promouvoir les débouchés de ce domaine.

1.4 Rapprochement des référentiels infirmier et aide-soignant à l'institut de Paray-Le-Monial

L'approche par compétences dans les deux référentiels a permis une collaboration plus étroite, une co-construction de séquences pédagogiques. La démarche d'accompagnement est partagée et s'inscrit dans une même dynamique IFSI/IFAS. Ainsi les compétences spécifiques de chaque formateur de l'équipe pédagogique sont utilisées sur les deux formations. Par ailleurs, des temps de rencontre entre étudiants et élèves sont

favorisés par les locaux, l'alternance et des séquences pédagogiques partagées. D'autre part, IFSI et IFAS ont fait le choix d'une section relative à la vie étudiante/élève commune.

1.4 Liste nominative des membres de l'équipe

Fonction	Membres de l'équipe
Direction	FURCY Vanessa
Coordination pédagogique	FIGUEIRA Sandrine
Cadres de santé formateurs	ABAGA ZUE Evelyne · CHAPON Barbara · LAVAL MARTIN Cécile · LILA Irène · PARIAT Philippe · THOMAS Agnès · VIDAL Muriel
Infirmières formatrices	DUBOIS Laurène · GARNIER Nelly · LEVITE Perrine · RISSO Jessica
Infirmière documentaliste	POYET Amandine
Agents administratifs	CRUCHANDEAU Martine, secrétariat IFSI · MACARY Aurélie, secrétariat IFAS · OBERT Tracy, secrétariat IFSI-IFAS et centre de documentation
Agents des services hospitaliers qualifiés	JACOB Sandrine · PANDROT Carole,

Chaque formateur se voit confier une ou plusieurs missions transversales : référent qualité, université, handicap, communication, simulation, service sanitaire, formation continue, participation aux différentes instances du CHPCB, bien être en formation...

2. Le projet pédagogique général de l'institut

Finalité : Former des professionnels acteurs du système de santé

L'institut prépare des professionnels capables de s'adapter aux évolutions du système de santé : vieillissement de la population, multiplicité des parcours de soins, développement de l'ambulatoire, enjeux de coordination des acteurs. La finalité de la formation est d'amener l'apprenants à la diplomation et l'acquisition de compétences au regard des différents référentiels de formation.

Pour cela, le projet se décline en 4 axes structurants.

2.1 Les axes structurants (orientation)

Axe 1 — Sécurisation et réussite des parcours

Favoriser la diplomation et sécuriser les trajectoires de formation : une approche centrée sur l'apprenant.

L'institut s'engage dans une pédagogie active, participative et individualisée, visant à rendre l'apprenant acteur de sa formation en favorisant l'autonomie, la réflexivité et la construction progressive de l'identité professionnelle. L'individualisation des parcours contribue à prévenir les ruptures, à favoriser l'engagement et à sécuriser les trajectoires jusqu'à la diplomation.

Axe 2 — Professionnalisation et ancrage territorial

Former des professionnels rapidement opérationnels et favoriser leur insertion sur le territoire.

Le projet pédagogique est en cohérence avec les besoins du territoire et s'appuie sur un réseau de partenaires sanitaires et médico-sociaux. Il vise à former des professionnels capables de s'intégrer rapidement dans les organisations locales.

L'institut travaille avec les partenaires suivants :

- Le Centre Hospitalier du Pays Charolais-Brionnais (CHPCB),
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés du territoire,
- Les professionnels libéraux,
- La Région Bourgogne-Franche-Comté,
- L'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté,
- L'Université de Bourgogne,
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS),
- Le Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC) et le Groupement d'Études, de Recherches et d'Actions pour la Formation Aide-Soignante (GERACFAS),
- L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH),
- La Mission locale et France Travail.

Axe 3 — Innovation pédagogique et développement des compétences

Renforcer le raisonnement clinique, la réflexivité et l'autonomie des apprenants.

L'institut développe une culture d'amélioration continue en intégrant des pratiques pédagogiques innovantes et des méthodes actives. L'équipe est formée à l'hybridation de la formation, à la simulation en santé et à

l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cette dynamique évolue avec les transformations sociétales, pédagogiques et réglementaires.

L'institut se positionne comme un acteur dynamique, porteur d'innovations pédagogiques — passeport antidouleur, approche interculturelle, simulation en santé, premiers secours en santé mentale — et attentif à la qualité de vie des apprenants.

Axe 4 — Collaboration interprofessionnelle et identité professionnelle

Préparer au travail en équipe pluriprofessionnelle et renforcer l'identité professionnelle.

Dans le cadre d'un projet pédagogique commun aux deux formations, la collaboration interprofessionnelle est un axe structurant. L'objectif est de former des professionnels capables de travailler en complémentarité, de communiquer efficacement et de s'inscrire dans une prise en charge coordonnée. Les deux filières sont associées dès le début de l'apprentissage du raisonnement clinique, et des séances d'analyse de situation sont organisées en service avec les apprenants, les formateurs et les tuteurs.

2.2 Conception générale : modalités pédagogiques, formateurs et valeurs

Les référentiels prévoient une alternance entre l'acquisition des connaissances et leur mise en œuvre sur les terrains professionnels. Les formations sont structurées autour de l'étude de situations, qui permet de travailler les trois paliers de l'apprentissage :

LES TROIS PALIERS DE L'APPRENTISSAGE

COMPRENDRE — s'approprier les savoirs, les concepts et le raisonnement.

AGIR — mobiliser ces savoirs dans le geste et la pratique, d'abord simulée puis réelle.

TRANSFÉRER — réinvestir les acquis dans toute situation nouvelle.

La combinaison de ces approches permet à l'apprenant de construire son cheminement vers l'individualisation et la professionnalisation. Les situations retenues sont en corrélation avec les niveaux attendus de chaque référentiel de formation.

Modalités pédagogiques

Le projet s'inscrit dans une approche socioconstructiviste : les savoirs se construisent à travers les interactions entre les apprenants, leur environnement et leurs expériences. L'équipe privilégie les travaux en groupes restreints, y compris en inter-promotion, et des méthodes actives reposant sur la pédagogie des adultes.

Cette approche est complétée par une orientation connectiviste, qui reconnaît l'apport des technologies numériques dans les processus d'apprentissage et permet de répondre à la diversité des profils. Ordinateurs, tablettes, plateformes de simulation et casque de réalité virtuelle sont mis à disposition des apprenants.

La ludopédagogie occupe également une place au sein du dispositif : des jeux pédagogiques, disponibles au centre de documentation, permettent de mobiliser et de consolider les connaissances de manière interactive. La créativité est une des capacités des formateurs. Des outils ludiques sont créés, expérimentés et utilisés auprès des apprenants lors de TD, CM afin de faciliter les apprentissages.

Les ressources documentaires sont régulièrement actualisées et diversifiées : ouvrages, revues papier et numériques, newsletters, bandes dessinées.

La diversité des outils et des méthodes déployés permet une adaptation aux profils, aux besoins et aux rythmes d'apprentissage. L'équipe met ses outils à disposition dans une logique d'auto-apprentissage : l'autonomie de l'apprenant est recherchée.

L'accompagnement vise l'acquisition de connaissances, le développement des compétences et la construction de l'identité professionnelle.

Enseignements. Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Pour les deux formations, l'équipe privilégie le présentiel afin d'éviter le décrochage et de favoriser les interactions ; les enseignements à distance prennent la forme de capsules pédagogiques déposées sur la plateforme universitaire ou sur Teams. Conformément au règlement intérieur, l'équipe peut rendre obligatoire la présence à certains cours magistraux.

Intervenants. Chaque intervenant fait l'objet d'une convention d'intervention pédagogique. Les interventions extérieures sont préparées en amont avec leurs auteurs et donnent lieu à la rédaction d'une fiche pédagogique. Les cours sont dispensés par les formateurs, des professionnels de santé, des représentants d'associations, des patients et des intervenants agréés par l'Université de Bourgogne selon la procédure de qualification en vigueur.

Pour le référentiel infirmier 2009, l'équipe souhaite rester maître d'œuvre de la formation : la construction de l'identité professionnelle infirmière s'élabore autour d'une approche distincte du modèle biomédical et relève du champ des sciences infirmières. L'institut privilégie donc les interventions universitaires au sein même de l'institut et participe à la construction du savoir infirmier au travers des thèmes des travaux d'initiation à la recherche.

Pour le référentiel infirmier 2026, afin de garantir le caractère professionnalisant de la formation, les enseignements seront assurés au moins pour moitié par des cadres de santé formateurs ou, à défaut, par des formateurs permanents, des professionnels de santé et des intervenants disposant de connaissances spécifiques. Le groupement garantit la qualité pédagogique et l'harmonisation des contenus, à partir de documents socles. Les enseignants-chercheurs y occuperont une place importante, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 20 février 2026.

Pour la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant, les enseignements sont assurés en partie par les formateurs de l'institut mais aussi les professionnels de terrains ; la complémentarité avec les autres professionnels, et notamment avec les aides-soignants, les infirmiers, en constitue une force.

Simulation en santé. L'équipe organise des pratiques de soins simulées en amont des stages, conformément à la préconisation de la Haute Autorité de Santé : « jamais la première fois sur un patient ». La simulation prépare les apprenants, les expose à des situations rares et renforce leurs compétences relationnelles et techniques ; sa dimension interprofessionnelle est privilégiée.

Public concerné	Fréquence des séances de simulation
Formation aide-soignante (référentiel 2021)	Au moins une séance par module ; ce temps peut être comptabilisé sur du temps de stage.
Formation infirmière (référentiel 2009)	Au moins une séance par semestre.
Formation infirmière (référentiel 2026)	35 heures de simulation planifiées par semestre.

Public concerné	Fréquence des séances de simulation
Les deux filières	Séances organisées en inter-promotion et en inter-formation.

Des situations in situ, sur les lieux de stage, peuvent être construites en collaboration avec les unités de soins, notamment celles du CHPCB. L'ensemble de l'équipe est engagé en 2026 dans une formation professionnelle continue permettant une montée en compétences sur la simulation en santé.

Encadrement en stage. Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances déjà construites et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances : par l'observation, la contribution aux soins, la prise en soin de personnes et la participation aux réflexions d'équipe dans la résolution de problèmes.

Avant chaque départ en stage, le référent pédagogique prend connaissance des objectifs de l'apprenant et les valide.

Chaque formateur est référent de terrains de stage et assure un accompagnement de proximité. Il rencontre l'apprenant au moins une fois au cours de la période de stage. Un temps d'analyse des pratiques professionnelles et de raisonnement clinique réunit le formateur référent, le tuteur ou l'encadrant de stage et l'apprenant. Ce temps permet à l'apprenant de confronter ses connaissances, ses représentations et ses expériences, en s'appuyant sur des données probantes. Ce temps est généralement positionné en fin de stage : l'apprenant peut ainsi mobiliser des éléments issus de son expérience, approfondir ses recherches et développer une analyse réflexive structurée. Les éléments clés sont tracés dans un document formalisé, intégré au dossier de suivi.

Le support permet d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Dans une logique réflexive, l'équipe demande à l'apprenant de transmettre un réajustement de son analyse dans un délai de quinze jours ; ce travail fait l'objet d'une relecture attentive, suivie d'un retour individualisé. Des temps d'analyse sont également programmés au retour de stage, animés par une psychologue ou par les formateurs.

L'équipe a fait le choix de mutualiser les temps d'analyse de situations et de raisonnement clinique entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants, dans une logique de culture professionnelle partagée et de renforcement de la collaboration interprofessionnelle.

PROGRESSIVITÉ DE L'ANALYSE

Stage 1 — les étudiants infirmiers de première année et les élèves aides-soignants réalisent un raisonnement clinique.

Stage 2 (semestre 2 pour les étudiants infirmiers, bloc 2 pour les aides-soignants) — l'analyse de situation devient effective.

Évaluations — référentiels infirmier 2009 et aide-soignant 2021. L'équipe a fait le choix d'échelonner les évaluations tout au long du semestre plutôt que de les concentrer sur une seule période, afin de favoriser une progression continue. Elles sont majoritairement réalisées par les formateurs, conformément aux référentiels, ce qui garantit la cohérence du processus évaluatif. Le calendrier et les modalités sont communiqués en amont, permettant aux apprenants d'organiser leur travail personnel.

Pour la formation infirmière, les modalités d'évaluation de certaines unités d'enseignement sont précisées par l'Université de Bourgogne ; certaines peuvent être regroupées et évaluées autour d'une même situation

clinique. Différents types d'évaluation (formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs) sont proposés en amont des évaluations normatives. Les sujets de l'année N-1 sont déposés au format PDF sur l'espace pédagogique du site internet de l'institut.

Évaluations — référentiel infirmier 2026. L'évaluation des connaissances et des compétences est harmonisée au niveau du groupement. Elle prend la forme d'un contrôle continu, d'un examen terminal ou des deux. Les semaines d'évaluation sont définies au sein du groupement université-IFSI-Région : une semaine en fin de semestre puis une période de rattrapage en juillet.

Des cursus construits en mode projet

Les élèves aides-soignants se rendent, au cours de la formation, en service de stérilisation et en consultations externes sur une journée, afin d'en identifier les spécificités et d'ancrer les savoirs. Ils participent à des évaluations des pratiques professionnelles en collaboration avec la cellule qualité du CHPCB, animent des séquences éducatives et récréatives en EHPAD, et interviennent auprès de lycéens en cursus baccalauréat professionnel ASSP pour informer sur le métier. En 2026, un projet leur permet d'obtenir l'attestation Premiers Secours en Santé Mentale.

Les étudiants infirmiers se rendent en service de dialyse afin d'imager les savoirs et d'ancrer les connaissances, et participent chaque année à des évaluations des pratiques professionnelles.

Notre conception du formateur

Les formateurs sont des professionnels expérimentés de la filière infirmière, ancrés dans la réalité du soin. Le raisonnement clinique et la pratique réflexive s'enracinent dans cette expérience. L'équipe est riche de la diversité des parcours de ses membres : c'est une plus-value directe pour le développement des compétences des apprenants.

Le formateur adopte une posture d'accompagnement favorisant la réflexivité, le questionnement et la construction de l'identité professionnelle. La logique privilégiée est celle de l'accompagnement telle que décrite par Ardoino (1976) : elle valorise la rencontre avec l'autre, la reconnaissance de sa singularité et le questionnement ; elle autorise le doute et la critique ; elle est facteur de création.

Dans cette logique, lorsqu'il existe un écart à la norme attendue, le constat de l'écart n'est pas l'essentiel : le formateur interroge le sens de cet écart. L'accompagnement permet ainsi à l'apprenant de passer de l'altérité à l'identité, dans une ouverture à l'autre et une connaissance de soi. Le formateur est un facilitateur et un organisateur des apprentissages, dans une logique de professionnalisation ; son rôle s'adapte aux profils des apprenants, aux évolutions sociétales, aux politiques sanitaires et aux évolutions technologiques.

Il s'inscrit dans une dynamique de développement de ses propres compétences : formation continue, partage entre pairs, participation à des travaux de recherche avec l'université, engagement dans l'essor des sciences infirmières, participation à des groupes de travail et instances extérieures à l'institut.

Les valeurs de l'institut

RESPECT

Se respecter soi pour respecter l'autre. Porter une attention et une écoute particulières à l'autre, l'accepter dans sa singularité, être capable d'entendre sa différence et respecter les règles du groupe social.

SOLIDARITÉ

Vivre ensemble dans un collectif : partage, soutien, entraide.

ALTÉRITÉ

Accepter l'autre avec ses ressources et ses défaillances, accepter sa différence sans porter de jugement.
« Accepte-moi comme je suis et je t'accepterai comme tu es » (A. de Musset).

ÉQUITÉ

Permettre les mêmes chances pour tous, donner des réponses adaptées aux besoins de chacun, être le plus juste possible au regard de chaque situation, différencier égalité et mêmeté.

2.3 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

L'acquisition des compétences est pensée de manière progressive, afin de permettre aux apprenants de devenir autonomes et réflexifs. Les deux axes forts privilégiés par l'équipe sont la clinique infirmière et l'accompagnement

Les compétences visées

La compétence est toujours liée à la notion de situation. Notre conception s'appuie sur la définition de Jonnaert (2012) :

« Une compétence est une mise en œuvre par une personne particulière ou par un groupe de personnes de savoirs, de savoir-faire ou de savoir-devenir dans une situation donnée. [...] Une compétence est donc toujours contextualisée dans une situation précise et est toujours dépendante de la représentation que la personne se fait de la situation. »

Face aux situations, l'apprenant développe une intelligence pratique qui favorise la compréhension : il mobilise des ressources, les combine et les utilise à bon escient. Les méthodes pédagogiques portent sur la résolution de problèmes en situation et sur l'apprentissage d'activités en situation. Chaque situation étant singulière, l'apprenant analyse et explicite sa façon d'agir, effectue une analyse sur l'action et développe sa pratique réflexive. C'est le principe de la formation par alternance qui lui permet de construire des compétences dans l'action.

Les compétences des référentiels infirmier (2009 et 2026) et aide-soignant (2021) sont présentées in extenso en annexes 1 et 2.

2.4 Les procédures de sélection

Les modalités de sélection sont conformes à la réglementation en vigueur.

Formation infirmière

Voie d'accès	Modalités
Parcoursup	La sélection s'effectue via la plateforme Parcoursup pour les candidats titulaires d'un baccalauréat de moins de trois ans. La commission d'examen des vœux

Voie d'accès		Modalités
		prépare le rapport public d'examen des vœux, publié sur la plateforme. Les formateurs participent à l'examen des dossiers des candidats pour la Région.
Formation	professionnelle	La sélection comporte une épreuve écrite et une épreuve orale, encadrées par des procédures dédiées.
continue		

Formation aide-soignante

La sélection est ouverte à tous à partir de 17 ans, sans condition de diplôme, les candidats devant être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Elle est effectuée par un jury sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat, et d'un entretien permettant d'apprécier ses qualités humaines et relationnelles ainsi que son projet professionnel.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de service hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services d'au moins un an en équivalent temps plein, effectuée au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé, ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile ;
- Justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, et d'une ancienneté de services cumulés d'au moins six mois en équivalent temps plein.

Les personnes relevant de ces deux situations sont directement admises en formation sur décision du directeur de l'institut.

2.5 La stratégie de développement de l'offre numérique

Approches pédagogiques — l'hybridation

L'hybridation associe l'enseignement en présentiel et le e-learning, en mode synchrone ou asynchrone : l'apprenant alterne des sessions à distance et des temps de face-à-face avec les formateurs.

L'équipe construit un espace capacitant permettant à l'apprenant d'acquérir et de développer des savoirs en autonomie ou en interaction avec les formateurs. Elle met à disposition des ressources numériques et mobilise des méthodes actives, dont la classe inversée : la transmission des savoirs se déroule en autonomie, et les temps de face-à-face sont dédiés à l'appropriation.

Les formateurs utilisent des techniques de rétroaction en classe (Wooclap, quiz, Genially). Elles augmentent l'attention, permettent un changement de rythme et favorisent l'auto-évaluation.

Espaces numériques de travail

Les étudiants infirmiers utilisent :

- Le site internet de l'institut, où les cours sont déposés sur l'espace pédagogique ;
- La plateforme universitaire Plubel ;
- La bibliothèque numérique universitaire ;
- L'espace de travail collaboratif Teams ;
- La plateforme de l'Institut Régional d'Éducation et de Prévention en Santé.

Les élèves aides-soignants utilisent le site internet de l'institut, où les cours sont déposés sur l'espace pédagogique.

Matériel et outils

L'institut est équipé d'une salle informatique de 38 ordinateurs et de 24 tablettes numériques utilisées lors des travaux de groupe. Toutes les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs et de systèmes de visioconférence. Une salle de simulation dotée d'un mannequin haute-fidélité permet aux apprenants de développer savoirs et compétences en situation.

Deux logiciels de simulation numérique sont à disposition des formateurs et des apprenants :

- SimDose, pour développer les connaissances en pharmacologie et en calculs de doses ;
- Simango, pour le développement des connaissances et compétences liées à certaines unités d'enseignement et modules.

2.6 Accueil, intégration et accompagnement des apprenants en situation de handicap

À son initiative, l'apprenant rencontre les deux référents handicap de l'institut.

L'institut peut adapter ses modalités pédagogiques, ses supports et l'organisation de la formation : majoration d'un tiers-temps pour les épreuves écrites, orales et pratiques, accessibilité et installation des locaux. Des aides compensatoires techniques existent.

Les conditions de passage des évaluations et épreuves peuvent être aménagées en fonction des préconisations du médecin conseil de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Concernant les apprenants infirmiers du référentiel de formation 2026 : tout étudiant en situation de handicap au sens de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles peut bénéficier d'aménagements d'études ou d'examen. L'avis d'un médecin désigné par la Commission Des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est obligatoire pour les aménagements d'examen. Il n'est pas obligatoire pour les aménagements d'études. L'autorité administrative du groupement analyse la demande et formule la décision d'aménagements.

2.7 Individualisation des parcours, analyse des besoins et prévention des ruptures

L'accompagnement individualisé vise à sécuriser les parcours de formation, à favoriser la réussite des apprenants et à soutenir la construction progressive de leur identité professionnelle.

Individualisation : analyse du parcours et adaptation de la formation

Dès l'entrée en formation, un recensement du parcours de l'apprenant est réalisé : type de baccalauréat, études supérieures, expériences professionnelles. Cette analyse permet d'identifier les besoins spécifiques, d'envisager d'éventuels allègements de formation — notamment pour les cursus aides-soignants — et d'ajuster les modalités d'alternance ainsi que les contenus pédagogiques.

Pour la formation infirmière, l'équipe pédagogique se positionne en faveur du maintien du premier stage, y compris pour les apprenants sollicitant une dispense. Cette orientation résulte d'une réflexion collective intégrant les retours d'expérience des promotions antérieures : le premier stage est considéré comme un levier essentiel d'ancrage des savoirs et de découverte du métier. Cette décision est explicitée lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants.

Le lieu d'habitation et la possession du permis de conduire sont pris en compte dans l'organisation des stages. L'équipe veille à faciliter l'accès aux terrains tout en restant attentive aux situations de fragilité, dans une logique d'équité.

Stratégie de prévention des ruptures

La stratégie de prévention des ruptures fait l'objet d'une procédure formalisée. Les motifs de rupture sont divers : financiers, psychosociaux, orientation, santé, éloignement familial. L'institut travaille en réseau avec les structures et professionnels compétents : France Travail, Mission locale, médecine préventive du travail, Maison Départementale des Solidarités, Centre Médico-Psychologique, psychologue.

En cas de difficultés énoncées, les apprenants sont reçus par la coordinatrice pédagogique et le référent du suivi individualisé, afin d'identifier les difficultés et de proposer, lorsque cela est possible, des mesures d'aide ou d'accompagnement spécifiques.

L'ensemble de l'équipe est attentif au repérage des signes de rupture : absentéisme, isolement, résultats des évaluations. Un tableau récapitulatif des absences est établi et transmis chaque fin de mois au référent de suivi pédagogique.

Dispositifs d'accompagnement et de soutien

- **Suivi pédagogique individualisé** — des entretiens individuels sont planifiés à l'initiative des formateurs, au minimum deux fois au cours de la formation pour les cursus complets. Les apprenants peuvent solliciter des temps d'échange supplémentaires ; les formateurs s'organisent pour être disponibles, notamment sur la pause méridienne ou en fin de journée. Chaque entretien donne lieu à un compte rendu intégré au dossier numérisé de l'apprenant, formalisant les objectifs et permettant d'évaluer les progressions. Le référent pédagogique est un formateur de la promotion, ce qui garantit la continuité du suivi.
- **Contrats d'accompagnement** — pour les apprenants en difficulté ou en situation de redoublement, les membres de la commission d'attribution des crédits et de la section compétente pour le traitement des situations individuelles peuvent décider d'élaborer un contrat d'accompagnement pédagogique, expliqué et remis à l'apprenant lors d'un entretien.
- **Tutorat entre pairs** — un tutorat est organisé entre apprenants infirmiers et aides-soignants afin de favoriser l'entraide, le partage d'expériences et la dynamique collective.
- **Travaux dirigés complémentaires** — des séances supplémentaires sont proposées aux apprenants en difficulté afin de consolider les connaissances, de sécuriser les calculs de doses et de développer la dextérité en pratiques de soins. Les éléments sont tracés, permettant un suivi.
- **Accès aux salles de pratiques** — les salles peuvent être mises à disposition, notamment sur la pause méridienne, à la demande des apprenants souhaitant s'exercer ; les formateurs se rendent disponibles pour les accompagner.
- **Soutien méthodologique et rédactionnel** — un accompagnement est proposé pour les travaux écrits et les analyses. Les exercices font l'objet d'une correction individualisée, avec un retour transmis par courriel ou lors de temps d'échange dédiés. Les analyses de situations de stage nécessitant des ajustements sont relues, corrigées et retournées aux apprenants.
- **Ressources pédagogiques** — un espace pédagogique numérique donne accès aux supports de cours, exercices complémentaires et exemples d'évaluations des années antérieures, contribuant à l'autonomie des apprenants.
- **Projets d'année** — des projets sont définis par les formateurs référents de chaque promotion, à partir de l'observation des apprenants et du repérage des difficultés.
- **Réponses concrètes aux difficultés matérielles** : annonces de logement de particuliers et coordonnées du foyer des jeunes travailleurs mises en ligne sur le site de l'institut, recherche de terrains de stage au plus près du domicile lorsque l'éloignement familial pèse ;

Dispositifs motivationnels

- Des méthodes pédagogiques immersives et expérientielles, qui permettent un meilleur ancrage des apprentissages ;

- La collaboration avec les professionnels de terrain et leurs interventions en cours, qui donnent davantage de sens à la formation et valorisent les métiers ;
- La mise en œuvre de l'analyse de pratique très tôt dans la formation, dès le retour du premier stage, qui permet de travailler la posture professionnelle, les émotions, les ressentis et la relation soignant-soigné.

2.8 La planification de l'alternance

L'alternance est organisée conformément aux référentiels, en favorisant la progressivité des apprentissages et la diversité des situations professionnelles. L'organisation des stages relève de la compétence de la direction de l'IFSI-IFAS ; pour la formation infirmière relevant du référentiel 2026, elle est validée par le président de l'université.

Formation infirmière

Le choix institutionnel de scinder les stages de dix semaines en deux périodes permet un retour réflexif, un travail sur les situations vécues, l'analyse in situ et une diversité des parcours. Les stages sont proposés par l'institut.

Référentiel 2009	Référentiel 2026
60 semaines de stage réparties comme suit :	66 semaines de stage réparties comme suit :
1re année : 15 semaines en 3 périodes.	1re année : 12 semaines en 2 périodes.
2e année : 20 semaines en 4 périodes, dont un temps consacré au service sanitaire.	2e année : 26 semaines — 10 semaines au semestre 3 et 15 semaines au semestre 4.
3e année : 25 semaines en 3 ou 4 périodes.	3e année : 28 semaines — 13 semaines au semestre 5 et 15 semaines au semestre 6.
Quatre disciplines obligatoires : soins de courte durée ; soins en santé mentale et en psychiatrie ; soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ; soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.	Les terrains sont agréés par la commission dédiée au stage.

Pour le référentiel 2009, deux stages sont laissés au choix de l'étudiant au cours de son parcours : un stage en lieu de vie et un stage de dix semaines au semestre 6, en fonction de son projet professionnel. Pour le référentiel 2026, le cadre de consolidation, d'une durée de dix semaines, offre à l'apprenant l'opportunité d'explorer des lieux d'exercice spécifiques en lien avec son projet professionnel. Dans la mesure du possible, les contraintes géographiques ou de mobilité sont prises en compte.

La coordinatrice pédagogique construit les scénarios de stage à partir du ruban pédagogique, en répartissant les étudiants de façon à utiliser au mieux les offres des terrains. Le scénario correspond à la succession des disciplines exigées par les programmes sur les trois années : tous les étudiants n'effectuent donc pas les mêmes stages. Ces scénarios sont proposés pour avis aux formateurs référents de la promotion. Afin d'offrir une diversité de situations d'apprentissage, le choix est fait de permettre systématiquement un passage en médecine et en chirurgie, urgences, unité de soins continus ou bloc opératoire.

Formation aide-soignante

Les 22 semaines de stage sont réparties en quatre périodes :

- Période A : 5 semaines ;
- Période B : 5 semaines ;
- Période C : 5 semaines ;

- Période D : 7 semaines, terrain au choix de l'élève.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. Les disciplines possibles sont les soins de courte durée (médecine, chirurgie), les soins en santé mentale et en psychiatrie, les soins de longue durée et de suite et de réadaptation, et le secteur extrahospitalier.

Partenariat avec les terrains

Les responsables de l'encadrement des apprenants en stage sont coresponsables de la formation. Une réunion annuelle est organisée avec l'ensemble des tuteurs et cadres de santé pour échanger sur les difficultés rencontrées, l'organisation des échanges, les procédures et les évolutions réglementaires.

La collaboration entre les formateurs et les professionnels de terrain se traduit par l'encadrement des apprenants en stage, les enseignements qu'ils viennent dispenser à l'institut, leur participation aux évaluations et leur engagement au sein des instances.

2.10 Lieux et places de stage, et évaluation de leur qualité

Liste des lieux et places de stage négociés

La liste des potentiels de stage recense l'ensemble des structures partenaires conventionnées, réparties selon les typologies réglementaires : soins de courte durée, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée, psychiatrie et santé mentale, structures de soins à domicile, structures médico-sociales, santé de l'enfant (référentiel 2026), soins en libéral et structures de premier recours.

Un stage est reconnu qualifiant lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources nécessaires : présence de professionnels qualifiés et activités permettant un réel apprentissage.

En 2025, dans le cadre du projet d'attractivité, le CHPCB et l'IFSI-IFAS ont travaillé conjointement une trame de livret d'accueil en stage. Elle précise les modalités de la charte d'encadrement, une présentation du service et son organigramme, les conditions d'accueil, les outils et ressources disponibles, les situations apprenantes et les attendus. Chaque service du CHPCB a complété cette trame ; l'institut dépose les livrets sur l'espace pédagogique sécurisé du site internet afin que les apprenants puissent les consulter avant leur arrivée.

Modalités de contractualisation

Une convention est établie entre l'IFSI-IFAS, l'établissement d'accueil et l'apprenant. Elle précise les conditions d'accueil dans un stage donné, les engagements de chaque partie, la durée du stage et les modalités de son évaluation et de sa validation.

Évaluation de la qualité des lieux de stage par les apprenants

Un recueil des appréciations est organisé au sein de l'institut.

Formation aide-soignante et référentiel infirmier 2029 (2ème et 3ème année). Les terrains faisant l'objet d'une évaluation sont désignés au mois de septembre. Ce choix peut être en lien avec le bilan de l'année N-1 afin d'analyser les axes d'amélioration. Un questionnaire est adressé, à l'issue du stage, aux apprenants concernés.

Les données recueillies sont analysées par l'équipe pédagogique en réunion, puis restituées aux responsables d'encadrement des structures concernées. Le formateur référent du terrain transmet le rapport au cadre de l'unité fin juillet. La coordinatrice participe, avec la direction de l'institut, à l'évaluation du dispositif d'alternance et de la qualité d'accueil, d'encadrement et d'évaluation des stagiaires.

Les résultats sont présentés annuellement à la réunion des tuteurs. En cas de signalement récurrent d'insuffisances graves — défaut d'encadrement, absence de tuteur formé, activités insuffisantes — la direction peut décider de suspendre les affectations sur ce lieu.

Formation infirmière. Un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants est mis en place en lien avec le conseil de perfectionnement mentionné à l'article L. 611-2 du code de l'éducation : accueil, intégration et encadrement sont évalués à l'issue de chaque stage.

2.11 Modalités d'encadrement et de tutorat

Les rôles de chaque partie sont encadrés par la charte d'encadrement, intégrée pour le CHPCB au livret d'accueil des apprenants. L'institut tient à jour, chaque année, la liste des tuteurs de stage.

Rôle du tuteur

- Organiser et animer la mise en œuvre de la fonction tutorale au sein du service ;
- Assurer l'accompagnement pédagogique de l'apprenant en partenariat avec les formateurs de l'institut ;
- Associer l'équipe pluridisciplinaire pour permettre à l'apprenant d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique et en analysant les situations de soins ;
- Évaluer les acquisitions de compétences et les axes de progression, et veiller à la traçabilité du parcours.

L'institut propose une formation continue « Tutorat AS et IDE » permettant d'accompagner les professionnels dans leurs missions. Une réunion annuelle d'échanges est organisée avec les tuteurs et les cadres afin de maintenir une dynamique collaborative.

Rôle du formateur référent de stage

Le formateur référent assure des relations régulières avec le lieu d'accueil et fait le lien entre l'institut, le tuteur et le formateur référent du suivi pédagogique. Il rencontre les professionnels de terrain et constitue l'interlocuteur privilégié en cas de difficulté. Il anime avec le tuteur les séances d'analyse réflexive programmées sur chaque période de cinq semaines de stage.

Les formateurs n'interviennent pas directement dans l'évaluation de l'apprenant en stage : l'équipe est attachée à ne pas positionner l'institut en unique détenteur du savoir professionnel. Ils restent néanmoins disponibles auprès de l'encadrement, des tuteurs et des équipes pour les aider à évaluer l'acquisition des compétences. Lors des rencontres avec les professionnels, il est rappelé que la spécificité du parcours de chaque apprenant doit être prise en compte. Le portfolio constitue une aide au suivi et à l'auto-évaluation.

Développement de compétences spécifiques

Des partenariats spécifiques peuvent être établis, notamment pour le service sanitaire réalisé par les étudiants infirmiers de deuxième année et, pour la formation aide-soignante, dans le cadre du module 2 relatif au repérage et à la prévention des situations à risque.

2.12 Les prestations offertes à la vie étudiante

L'institut s'engage à favoriser la qualité de vie des apprenants, facteur de réussite et d'attractivité. Les locaux offrent des espaces de détente : centre de documentation et salle de convivialité.

Intégration et cohésion

Le bureau des étudiants et l'équipe se mobilisent dès la première semaine de formation pour organiser une demi-journée de cohésion : découverte de la ville et des prestations offertes, idées de sorties, retours d'expérience sur la formation.

Restauration

Les apprenants peuvent prendre leur repas au self du centre hospitalier, au self du lycée professionnel ou à l'extérieur. Les étudiants infirmiers bénéficient du tarif CROUS au self du personnel du centre hospitalier. Une salle de convivialité est à disposition, équipée d'un distributeur de boissons et d'une fontaine à eau ; sur autorisation de la direction, les apprenants y organisent des ventes de viennoiseries ou de gâteaux.

Mobilité et logement

Pour les étudiants infirmiers, les frais de déplacement liés au stage sont remboursés sur présentation de justificatifs, sur la base d'un aller-retour quotidien, pour les stages proposés par l'institut situés hors de la commune de Paray-le-Monial. Des remboursements spécifiques sont attribués pour l'EPSM de Sevrey, où deux appartements sont mis à disposition des apprenants. Un dispositif d'accompagnement au financement est proposé aux autres apprenants louant un logement, et des offres de location sur Paray-le-Monial sont disponibles sur le site internet de l'institut.

Ressources documentaires et matérielles

Le centre de documentation et d'information est accessible sans frais supplémentaires. Une documentaliste et une secrétaire assurent la permanence du prêt et aident les apprenants dans leurs recherches. Les ouvrages sont actualisés et des enquêtes de satisfaction sont réalisées afin de répondre aux besoins des apprenants et des formateurs, avec des demandes d'investissement à l'appui.

Six ordinateurs portables et des tablettes peuvent être prêtés aux apprenants.

Bien-être et prévention

La section relative à la vie étudiante se réunit deux fois par an afin de prendre en compte les besoins des apprenants ; un plan de mise en œuvre de ses actions est suivi. Des journées bien-être sont organisées chaque année et évaluées par les apprenants.

Une réflexion est engagée pour renforcer l'accompagnement psychosocial, développer les partenariats locaux et structurer une offre de services adaptée : un projet Étucare est initié.

Les apprenants bénéficient du service de médecine préventive des professionnels du centre hospitalier. L'achat et l'entretien des tenues sont à la charge des établissements qui les reçoivent en stage. Les toilettes sont équipées d'un distributeur de protections périodiques, financé par le CROUS et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle. Un projet de réseau Wi-Fi dédié aux apprenants est initié afin de réduire la fracture numérique et de favoriser l'égalité des chances.

2.13 Les indicateurs d'évaluation du projet

L'institut est engagé dans une démarche d'amélioration continue afin de garantir la qualité, la pertinence et l'évolution du projet pédagogique. Celle-ci s'appuie sur :

- Des indicateurs de réussite et de satisfaction : bilans d'unité d'enseignement, bilans de bloc de compétences et de module, satisfaction des apprenants sur le vécu de stage ;
- Des évaluations régulières des dispositifs pédagogiques ;
- La participation des apprenants à l'évaluation des formations ;
- La participation des nouveaux diplômés à l'évaluation.

Le tableau de bord ci-dessous récapitule les indicateurs suivis, leur périodicité et leur instance de présentation.

Indicateur	Périodicité	Instance de suivi
Taux de réussite au diplôme d'État, par filière et par promotion	Annuelle	Journées pédagogiques, instances

Indicateur	Périodicité	Instance de suivi
Taux d'abandon et de rupture de parcours, avec analyse des motifs	Annuelle	Équipe pédagogique, administrative, direction
Taux de poursuite en année supérieure et de redoublement	Annuelle	Commission d'attribution des crédits
Satisfaction des apprenants — unités d'enseignement, blocs et modules	Par semestre ou par module	Équipe pédagogique
Satisfaction des apprenants sur le vécu de stage	À l'issue de chaque stage	Équipe pédagogique
Qualité des lieux de stage évalués	Annuelle	Journées pédagogiques
Insertion professionnelle des nouveaux diplômés	Annuelle	Direction, partenaires
Suivi des absences	Mensuelle	Référents de suivi pédagogique, équipe, administrative,
Mise en œuvre du plan d'actions de la vie étudiante	Semestrielle	Section vie étudiante

Les valeurs cibles et les résultats de l'année écoulée sont annexés au bilan annuel de l'institut.

Le projet est écrit pour une période de cinq ans et mis à jour annuellement dans le cadre des journées pédagogiques, ainsi qu'en fonction de l'évolution de la réglementation. Il sera revu en juillet prochain à la suite de la parution du référentiel de formation 2026.

Les axes forts du projet demeurent l'accompagnement, la collaboration IFSI-IFAS et la collaboration avec les terrains de stage.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du renouvellement d'agrément, l'institut se fixe cinq priorités :

- Renforcer l'innovation pédagogique ;
- Développer l'usage du numérique et de la simulation en santé ;
- Consolider l'accompagnement des apprenants ;
- Poursuivre l'intégration du référentiel 2026 ;
- Développer la recherche en sciences infirmières.

Annexe 1 — Compétences du métier infirmier

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié et arrêté du 20 février 2026 relatifs au diplôme d'État d'infirmier ; décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025.

Référentiel 2009	Référentiel 2026
C1 — Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	C1 — Élaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions à mettre en œuvre
C2 — Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	C2 — Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées
C3 — Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	C3 — Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique ou palliative, dans le cadre d'une consultation infirmière, dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles, en utilisant des données probantes
C4 — Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique	C4 — Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adaptés à la situation clinique
C5 — Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	C5 — Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle, afin de répondre aux besoins de santé publique
C6 — Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	C6 — Concevoir, conduire et coconstruire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage, notamment dans le cadre d'une consultation infirmière
C7 — Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	C7 — Concevoir et conduire des projets et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux et les pratiques éco-responsables
C8 — Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	C8 — Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources
C9 — Organiser et coordonner les interventions soignantes	C9 — Organiser les activités de soins en transmettant et recevant les informations et données relatives à la personne, en utilisant les outils numériques, auprès des membres d'une équipe pluriprofessionnelle
C10 — Informer, former des professionnels et des personnes en formation	C10 — Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de leurs compétences

Référentiel 2009	Référentiel 2026
	C11 — Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités
	C12 — Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées
	C13 — Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Annexe 2 — Compétences du métier d'aide-soignant

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

	Référentiel de formation 2021
C1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle, et apporter les réajustements nécessaires
C2	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
C3	Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
C4	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
C5	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
C6	Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
C7	Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
C8	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées, en prenant en compte la prévention des risques associés
C9	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
C10	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
C11	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques

Annexe 3 — Documents associés

Les documents ci-dessous constituent les pièces justificatives du projet pédagogique. Ils sont conservés dans le système documentaire de l'institut et tenus à disposition.

Domaine	Documents
Sélection et admission	PRO-005 Gestion de l'épreuve de sélection en IFSI PRO-005 Bis Gestion de l'épreuve de sélection en IFAS PRO-009 Procédure épreuve orale IFSI PRO-009 Bis Procédure de sélection candidat en IFAS PRO-011 Procédure concours IFSI FPC PRO-024 Procédure épreuve écrite infirmier FPC Charte Parcoursup 2026 signée FOR-109 Fiche de renseignement apprenants
Pédagogie et contenus	FOR-126 Contenus, processus et soins pratiqués à l'IFSI FOR-133 Contenus, modules et soins pratiqués à l'IFAS FOR-032 et FOR-032 Bis Mise en œuvre du numérique en santé (ESI, EAS) FOR-039 Mise en œuvre de la compétence vaccinale FOR-073 Tableau de mise en œuvre et de suivi U.E FOR-073 Bis Tableau de mise en œuvre Module FOR-073 Ter Tableau de mise en œuvre et de suivi Domaines FOR-122 et FOR-122 Bis Passeport anti-douleur (EIDE, EAS) FOR-082 Suivi des difficultés des étudiants PRO-016 Procédure de prévention des ruptures de formation
Stages et alternance	PRO-006 Procédure d'organisation des stages DOC-024 Horaires des apprenants FOR-042 Potentiels de stage FOR-043 Bis Planning de stage des élèves AS FOR-005 Fiche de renseignement des responsables de terrains de stage FOR-026 et FOR-026 Bis Fiches de suivi d'encadrement en stage (IDE, AS) FOR-027 Liste des tuteurs et formateurs référents FOR-088 Soins vus et réalisables par les EAS FOR-105 Actes, activités et techniques de soins vus par les étudiants infirmiers FOR-098 CR raisonnement clinique en stage EAS FOR-107 Raisonnement clinique IDE S1 FOR-107 Bis CR analyse de situation en stage AS FOR-123 CR analyse de situation en stage à partir du S2 Livret d'accueil des apprenants Modèle de convention de stage
Intervenants	FOR-061 Convention d'intervention pédagogique FOR-131 Tableau d'agrément des intervenants Procédure de qualification UBE FOR-145 Fiche pédagogique intervenant externe U.E FOR-145 Bis Fiche pédagogique intervenant externe Domaine FOR-145 Ter Fiche pédagogique intervenant externe Bloc AS
Évaluation et qualité	MOP-017 Modalités de conception d'une évaluation théorique MOP-027 Évaluation théorique des apprenants MOP-035 Organisation des enquêtes

Domaine	Documents
	FOR-030 Calendrier d'envoi des enquêtes Bilans d'unité d'enseignement et de mi-formation Résultats d'évaluation des nouveaux diplômés
Vie étudiante et handicap	Plan de suivi des actions de la SRVE Résultats de satisfaction des journées bien-être MOP-031 Remboursement des indemnités de stage MOP-011 Remboursement des frais de déplacement EPSM de Sevrey FOR-038 Aménagement de formation PRO-011 Demande d'aménagement pour les publics en situation de handicap DOC-043 Livret de présentation des formations
Équipe et instances	FOR-110 Composition de l'équipe Comptes rendus des réunions de tutorat Réunions et groupes de travail hors institut Suivi des absences